

Communauté
d'Agglomération du
Grand Besançon

EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté



PREFECTURE DU DOUBS
DCLE 1 - REÇU LE
20 JUIN 2001

Séance du 8 juin 2001

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle n°2 de Micropolis
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 132

Étaient présents : AMAGNEY : Jean-Pierre FOSTEL - ARGUEL : André AVIS - AUDEUX : Christian SANCHEZ - AUXON - DESSOUS : Jacques THIEBAUT, Jacques CANAL - AUXON-DESSUS : Serge RUTKOWSKI (suppléant de Michel BITTARD) - AVANNE-AVENEY : Jean-Pierre TAILLARD, Joël ROY - BESANÇON : Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Alexandre CHIRIER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Nicole DAHAN, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Karine GEIGER, Abdel GHEZALI, P. GUINCHARD-KUNSTLER, Lucille LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Annie MENETRIER, Frédérique MOZER, Safia N'MINEJ, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Catherine PUGET (à partir de 18h50), Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT (à partir de 19 h), Martine ROPERS, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Franck MONNEUR (suppléant de Joëlle SCHIRRE), Danièle TETU, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN - BOUSSIERES : Michel POULET - BRAILLANS : Alain BLESSEMAILLE - BUSY : Philippe SIMONIN - CHALEZE : Alain CARRY - CHALEZEULE : Raymond REYLE - CHAMPAGNEY : Claude VOIDEY - CHAMPVANS LES MOULINS : Jean-Marie ROTH - CHATILLON LE DUC : Jean-Marie DELACHAUX, Gilbert CANILLO - CHAUDFONTAINE : Alain CUCHE - CHEMAUDIN : Jean-Yves RENOUD - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Bruno COLLAS (suppléant de Gérard GALLIOT), Jean-Pierre PROST - ECOLE-VALENTIN : André BAVEREL, Yves GUYEN - FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - FRANOIS : Claude PREIONI, Françoise GILLET - GENNES : Gabriel JANNIN - GRANDFONTAINE : François LOPEZ (suppléant de Richard SALA) - LA CHEVILLOTTE : Jean PIQUARD - LA VEZE : Jean-Marie VUILLIER-DEVILLERS (suppléant de Philippe CHANAU) - LE GRATTERIS : Dominique COUDRY (suppléant de Nicole JANNIN) - MAMIROLLE : Jacques-Henry BAUER - MARCHAUX : Yves MAYOUD - MISEREY-SALINES : Marcel FELT, Denis JOLY - MONTFAUCON : Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU - NANCRAY : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET - NOVILLARS : Raymonde BOURLON, Bernard LOUIS (suppléant de Bernard BOURDAIS) - OSSELLE : Christophe GRANDJACQUET - PELOUSEY : Jacques TERVEL, Eric GRAVIER - PIREY : Robert STEPOURJINE, V. GIRARDOT-MIGLIERINA (suppléante de Claude BARTHOD-MALAT) - POUILLEY-LES-VIGNES : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE - PUGEY : Jean-François HUMBERT (suppléant de Marie-Noëlle CAMBIER) - RANCENAY : Gilbert GAUTHIER - ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE - ROUTELLE : Pierre DAGON-LARTOT - SAONE : Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN - SERRE-LES-SAPINS : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU - TALLENAY : Jean-Yves PRALON - THISE : Jacques SIFFERLIN, Bernard MOYSE (suppléant de Claude BULLY) - THORAISE : Jean-Paul MICHAUD - TORPES : Denis JACQUIN - VAIRE ARCIER : Patrick RACINE - VAIRE LE PETIT : Jean-François THIEBAUD - VAUX-LES-PRES : Jacques LALLOYEAU (suppléant de Bernard GAVIGNET) - VORGES LES PINS : Charles BATISTE

Étaient absents : BESANÇON : Pascal BONNET, Jean-Claude CHEVAILLER, Jean-Loup COLY, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Vincent FUSTER, Bernard LAMBERT, Bruno LEGEARD, Sébastien MAIRE, Jacqueline PANIER, Marcel POCHARD - BEURE : Philippe CHANEY, Pierre JACQUET - CHAUCENNE : Bernard VOUGNON - CHEMAUDIN : Gilbert GAVIGNET - DELUZ : Yves TARDIEU - GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN - LARNOD : Claude CARMILLE - MAMIROLLE : Dominique MAILLOT - MAZEROLLES-LE-SALIN : Daniel PARIS - MORRE : Gérard VALLET, Jean-Michel CAYUELA -

Secrétaire de séance : Safia N'MINEJ

Procuration de vote :

Mandants : Pascal BONNET ; Jean-Claude CHEVAILLER ; Jean-Loup COLY ; Yves-Michel DAHOUI ; Jean-Jacques DEMONET ; Béatrice FALCINELLA ; Vincent FUSTER ; Bruno LEGEARD ; Sébastien MAIRE ; Jacqueline PANIER ; Catherine PUGET (jusqu'à 18 h 50) ; Michel ROIGNOT (jusqu'à 19 h)

Mandataires : Nicole WEINMAN ; Patrick BONTEMPS ; Emmanuel DUMONT ; Jean-Louis FOUSSERET ; Marie-Marguerite DUFAY ; Françoise FELLMANN ; Bruno MEDJALDI ; Benoît CYPRIANI ; Eric ALAUZET ; Jean-Claude ROY ; Françoise BRANGET (jusqu'à 18 h 50) ; Michel LOYAT (jusqu'à 19 h)

OBJET : Pérennisation du service Evolis gare

Pérennisation du service Evolis gare

Rapporteur : Monsieur le Président

Rappel :

Le service Evolis TGV a été mis en place le 16 octobre 2000 pour une période expérimentale de 2 mois. Par décision de la Commission Transport de janvier 2001, ce service a été reconduit jusqu'au 30 juin 2001.

Le principe : Evolis TGV est un service à la demande qui permet de se rendre à la gare pour prendre un TGV du matin et de rentrer chez soi au retour le soir.

Quelques résultats chiffrés :

Sur la période du 15 octobre 2000 au 15 mars 2001 le service comptabilise :

3904 kilomètres parcourus

730 voyages au total

un fichier clients de 251 personnes

430 courses sous-traités à une trentaine d'artisans taxis de Besançon

Quelques éléments de coût :

Le coût des services Evolis TGV est supporté par l'autorité organisatrice, dans le cadre du contrat de délégation de la Ctb, au moyen du différentiel du prix forfaitaire.

Sur la période du 15 octobre 2000 au 15 mars 2001, soit sur 5 mois :

Dépenses d'exploitation : 29 280 francs H.T.

Recettes clients : 10 230 francs H.T.

Taux de couverture (R/D moyen) : 35 %

A titre indicatif, le taux de couverture (Recettes/Dépenses) moyen des services à la demande en France est de 20 %.

Compte tenu du caractère expérimental de ce produit, et de la communication encore assez confidentielle de la SNCF (attente décision de maintien), ce service peut potentiellement se développer et atteindre, voire dépasser, le taux de couverture R/D du réseau (46,3% en 1999). Il est à noter que la tendance est à la hausse en raison du bouche à oreilles.

Son coût reste de surcroît relativement faible, au regard de l'impact positif de ce type de service

Le coût pour une année pleine est de l'ordre de 100 000 francs H.T.

Quelques éléments qualitatifs :

L'enquête auprès des clients réalisée en avril 2001 met en évidence que le service est très apprécié par la clientèle et répond à des attentes :

Plus de 80 % des clients réutiliseront Evolis TGV de manière systématique ou régulière.

Plus de 95 % des clients sont satisfaits des taxis (accueil et conduite).

Plus de 93 % des clients trouvent ce service au juste prix..

Les clients sont pour l'essentiel des bisontins qui utilisaient auparavant, leur voiture pour se rendre auparavant à la gare.

En bref, pour le réseau de transport, Evolis TGV présente de nombreux atouts :

- en terme d'image de réseau
- en terme d'attraction d'une nouvelle clientèle : des cadres non captifs
- en terme d'innovation et de partenariat
- Une étude est en cours pour le déploiement de ce service à l'échelle de l'agglomération

A la majorité de 117 voix pour et deux abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement pour la pérennisation de ce service et au lancement de la réflexion pour l'extension de ce service.



Pour extrait conforme,

Flourens
Le Président